

Les citoyens de Châte-aux-Outardes disent "oui" à la patinoire couverte

Par: Jean Garon

Malgré la mauvaise température, dimanche le 2 avril dernier, les citoyens de Châte-aux-Outardes sont allés voter immédiatement "POUR" la réalisation du projet d'une "patinoire couverte" dans leur municipalité.

La semaine d'information qui étalait les grandes lignes du projet "Patinoire Couverte" à Châte-aux-Outardes, a connu d'après les autorités, un réel succès. Le vote populaire tenu le 2 avril à la salle municipale a clairement indiqué l'attente d'une bonne part de la population de cette municipalité (contribuables).

La participation à ce vote populaire, a été de près de la moitié du nombre des électeurs inscrits sur la liste électorale, soit environ 41%. En terme de chiffre, 446 contribuables se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 1100. A la question "vote populaire en vue du projet de la patinoire couverte. POUR ou CONTRE?"

82% des votes étaient POUR soit 314 tandis que 71 votes indiquaient un CONTRE, plus un vote nul.

Les quelques commentaires recueillis auprès des gens de la municipalité de Châte-aux-Outardes sur ce

sujet, laissent voir d'une part les bons côtés d'une telle réalisation. Entre autre, les gens croient et espèrent en la réalisation du projet, voyant là une bonne solution pour occuper sainement les jeunes de la municipalité. Des parents se tenaient effectivement pour dire, que c'était là un bon moyen de savoir leurs enfants en sécurité, prévenant d'une certaine manière la délinquance.

Par contre, d'autres se montraient peu enthousiaste envers ce projet, jugeant qu'un tel projet amènerait des dépenses additionnelles aux parents (équipements de sport, cotisations, etc...). Prétendant une très grosse dépense pour la municipalité, certains auraient mis plutôt pour la construction d'une piscine ou encore pour l'implantation d'un service essentiel comme d'une petite clinique médicale par exemple.

Toutefois, les faits sont là et, vu l'acceptation majoritaire du projet, le conseil de Châte-aux-Outardes va poursuivre ses démarches, étape par étape. L'échéancier suivant consistait à déterminer l'emplacement du site. A ce sujet, le plan

directeur a dû être déposé hier, dans l'après-midi.

Le conseil de Châte-aux-Outardes devait par ailleurs entériner le projet "Patinoire Couverte", en faisant accepter hier, un règlement afin de rendre effective la construction de cette patinoire. Dans une dizaine de jours, le conseil tiendra une assemblée des électeurs, où ceux qui s'objecteront à la réalisation du projet pourront se faire entendre et, a-t-on confié, si besoin est, une nouvelle consultation aura lieu. Cette dernière est prévue sous forme de référendum. Dans le cas contraire, le projet sera accepté définitivement et sera de suite mis en branle.

Quoique l'on puisse sentir quelques opinions divergentes envers ce projet de patinoire couverte, il apparaît clairement, d'avouer quelques officiels de la municipalité, que ce projet répond aux attentes de la population de Châte-aux-Outardes. Content de cette participation, les deux responsables du comité "Patinoire Couverte" M. Girard et Tremblay, ont tenu à remercier les électeurs qui se sont déplacés malgré les effets de la mauvaise température.



Les deux joyeux scrutateurs, Mme Marise Bouchard et M. Roland Lepage, cumulaient tour à tour les bulletins de vote.



Jeunes et moins jeunes n'ont pas eu peur de se déplacer malgré l'enneigement, pour voter le projet de patinoire couverte.

L'A.T.R.M. n'est pas au bout de ses peines!

Par: Jean Garon

Depuis la tenue de son assemblée générale annuelle, l'Association Touristique Régionale Manicouagan ne cesse de multiplier ses démarches afin d'être prête pour la prochaine saison estivale. Compte tenu des antécédents de l'organisme, le président de l'association, M. Gérard Rochette, en soulignant l'état actuel de la situation a fait part de son désir de poursuivre la promotion des objectifs de l'association.

C'est dans une conversation téléphonique que M. Rochette a annoncé l'acceptation officielle au mini budget pour l'A.T.R.M., lequel avait été formulé en décembre "77". M. Rochette devait par ailleurs nous avouer qu'il tenait cette confirmation des suites de la rencontre de toutes les associations touristiques régionales avec le Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, lors d'un congrès à Québec.

Ce mini budget d'expliquer le président de l'A.T.R.M. doit servir à couvrir les frais encourus par l'association pour la période qui s'étend de novembre 1977 à mars 1978. Globalement, l'association avait demandé dans son mini budget, une subvention de \$22,500. pour ses frais de roulement, mais, d'annoncer M. Rochette, l'association n'obtiendra qu'une subvention de \$20,500.

Il est évident d'enchaîner M. Rochette, que l'association aura besoin d'une autre subvention pour administrer les activités de cette année. Toutefois, a-t-il ajouté, le Ministre Duhaime a clairement établi que cela sera possible dans la mesure où il y aura une bonne participation du milieu concerné.

Actuellement, de confier M. Rochette, il est chargé d'oeuvrer lui-même à promouvoir temporairement l'association auprès des associations de marchands, des différents or-

ganismes et conseils de ville. Cela permettra a-t-il ajouté, d'épargner de l'argent à l'A.T.R.M., le temps d'être fixé sur la participation financière de la région pour l'obtention éventuelle d'un budget plus substantiel.

Par ailleurs, cette approche du milieu tente de faire ressortir le besoin réel des services de l'A.T.R.M. dans la région d'autant plus de dire M. Rochette qu'ils permettront une certaine rentabilité pour le milieu en réservant la clientèle touristique. M. Rochette a également précisé qu'advenant une bonne participation du milieu, l'association sera à même d'appeler d'offre pour l'engagement d'un nouveau directeur général.

Comme perspective, M. Rochette a déclaré que la ville de Hauterive serait consentante à ce que l'arrière du kiosque d'information touristique soit aménagée convenablement comme halte routière conditionnellement à la partici-

pation financière des Villes de Baie Comeau et Hauterive, M. Rochette a souligné que le Ministère du Tourisme accorderait une subvention de \$40,000 à cet effet. Dans le cadre de la stimulation à l'emploi, près de 70% de ce montant serait alloué en salaire.

Enfin, l'A.T.R.M. n'étant pas au bout de ses peines, s'arme continuellement de nouveaux éléments et de nouvelles stratégies pour demeurer un service efficace pour la

région. En mai, l'association prévoit combler ses postes de directeurs de son conseil d'administration, en allant faire campagne à

Baie-Trinité entre autre. Demeurant confiant, M. Rochette a soutenu que les activités de l'A.T.R.M. démarreront vers la mi-juin.



Moi un pollueur?
JAMAIS!



Pour tous genres de placements:
 "Epargne retraite - Epargne logement"
 Succession - Capital social
 Consultez **GILBERT TREMBLAY**
 Votre recruteur

"conseiller, c'est mon métier".
 A la Caisse d'Entraide
 Bur.: 589-5739 Manicouagan
 Rés.: 589-5440.



Ca fait 40 ans que l'on SICO nnait

Les débuts

C'est en 1937 que messieurs Roméo Fillion et Marcel Deslauriers ont établi à Québec l'entreprise Peinture Sico Enr. après avoir acquis de monsieur Arthur Sicard de Montréal (l'inventeur de la célèbre souffeuse à neige), la machinerie, les formules et la marque de commerce SICO. Quatre ans plus tard, monsieur Henri Deslauriers s'unit pour former une société en vertu de la Loi des Compagnies du Québec.

L'implantation et les agrandissements dans la région de Québec.

On a commencé à fabriquer peintures et vernis dans un vieil édifice situé au 340 de la rue Prince-Edouard, à Québec. Le 21 décembre 1942, un incendie ravage de fond en comble l'installation et on continue à opérer au 39, 1ère Avenue à Québec, où la petite entreprise du début connaît un essor prodigieux.

En 1946, on construit un atelier et un entrepôt au 3280 boulevard Ste-Anne à Giffard, près de Québec, et en 1958 on élève un entrepôt dans le but de remiser les produits finis. Dès 1962, on doit agrandir les bureaux en ajoutant un étage à l'édifice principal.

En juillet 1968, SICO acquiert le terrain et les

bâtisses d'une entreprise voisine sur le boulevard Ste-Anne. En février 1973, les immeubles d'une autre entreprise voisine sur la rue Yves Montreuil deviennent la propriété de la compagnie.

Au début de 1974, le volume de production exigeant plus d'espace d'entreposage, une nouvelle bâtisse est érigée à cette fin.

L'ensemble des immeubles à Giffard s'évalue donc à des terrains totalisant 124.500 pieds carrés et des bâtisses offrant 69.360 pieds carrés de plancher.

L'implantation et les agrandissements dans la région de Montréal.

Pour suivre le rythme de ses succès dans la région de Québec, la compagnie SICO établit une succursale à Montréal, laquelle doit être agrandie en 1959 et 1963.

Au début de 1965, des bureaux et un entrepôt sont érigés sur un terrain de 303.000 pieds carrés à Longueuil, près de Montréal, afin de desservir la clientèle de la région.

La division des finis industriels

Encouragée par ses succès dans la vente des produits commerciaux, la compagnie SICO décide de diversifier sa production.

C'est ainsi qu'elle inaugure en avril 1965 sur ses terrains à Longueuil, une usine destinée à la fabrication des finis industriels. SICO Inc est donc en mesure d'offrir les laques, émaux, vernis et autres finis en usage dans les industries manufacturières canadiennes.

En juin 1971, on ajoute une superficie de 8.000 pieds carrés, réunissant sous un même toit les deux bâtisses existantes. En 1972, on agrandit de nouveau en construisant un entrepôt, ce qui porte à 52.010 pieds carrés l'ensemble des installations SICO à Longueuil.

Les filiales

Peintures Mont-Royal Inc.

Dans le but de consolider son marché et de pénétrer davantage certains territoires, SICO Inc. se porte acquéreur des actifs de Peintures Mont-Royal Limitée le 20 décembre 1969. Cette entreprise, fondée en 1898 par messieurs Trefflé et Emile Lamontagne, était devenue la propriété de messieurs Hector, Roger et Jean E. Lamontagne.

Par cette transaction, SICO Inc. opère sa première usine de fabrication de produits commerciaux dans la région de Montréal depuis ses installations au 5669 rue Casgrain.

Durity Paint & Lacquer Co. Ltd.

La compagnie Peintures Mont-Royal Limitée ayant des intérêts majoritaires dans une petite fabrique des finis industriels connue sous le nom de Durity Paint & Lacquer Co. Ltd., cette dernière est acquise par Sico Inc. au cours de la transaction du 29 décembre 1969. La compagnie Durity possède des immeubles au 4230 de la rue Hogan à Montréal.

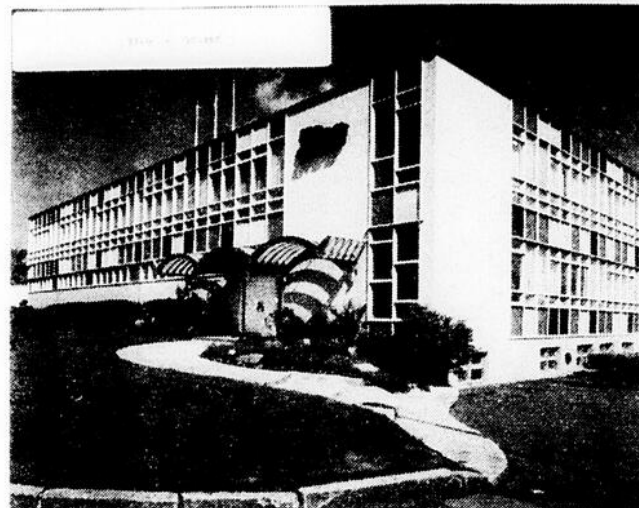
En juin 1974, la compagnie Durity a modifié la structure de ses opérations et agit maintenant à titre de distributeur des produits qu'elle fait fabriquer en exclusivité par la division des finis industriels SICO.

Peintures Crown Diamond Limitée.

Le 30 octobre 1973, SICO Inc. se porte acquéreur de la totalité des actions de la compagnie Peintures Crown Diamond Limitée.

Cette entreprise était depuis 1967 une filiale de la compagnie Canadian Wallpaper Manufacturers de Toronto, après avoir été, depuis le 18 juillet 1930, date d'émission de ses lettres patentes au Canada, une filiale du groupe Reed de Londres, Angleterre.

La compagnie Peintures Crown Diamond Limitée



est propriétaire d'une usine au 41 chemin Bates à Outremont. Elle opère aussi des entrepôts, certains faisant le commerce au détail.

La division Novax.

En 1971, SICO Inc. complète ses lignes de produits de peinture en ajoutant les revêtements muraux de papier et de vinyle.

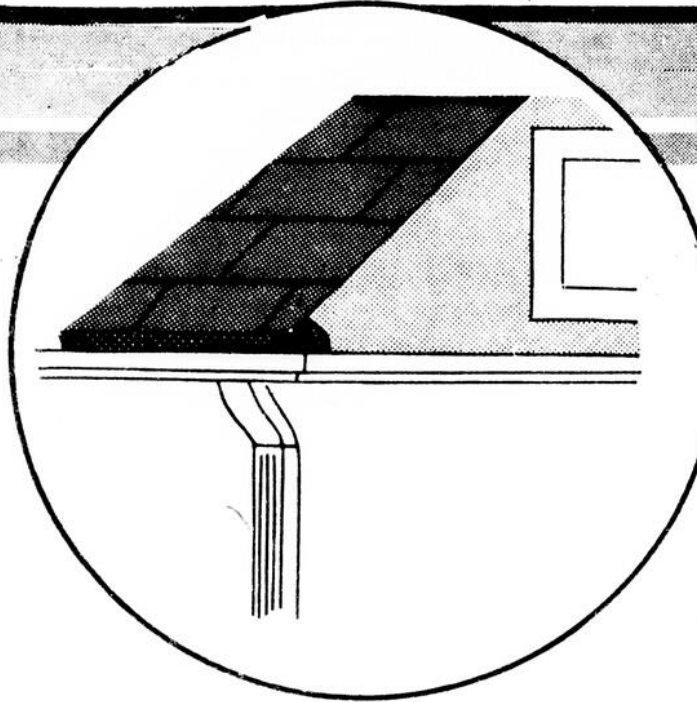
Une division distincte est créée en 1974: NOVAX. Sous cette marque de commerce sont distribuées plus de trente lignes de fabricants très bien connus.

Les avantages de ces acquisitions.

Le regroupement d'un

personnel qualifié - environ 500 employés, - de la recherche scientifique, des approvisionnements de matières premières, des facilités de productions, de même que le traitement électronique des données, assure à chaque compagnie des économies et une plus grande efficacité pour le bénéfice de la société.

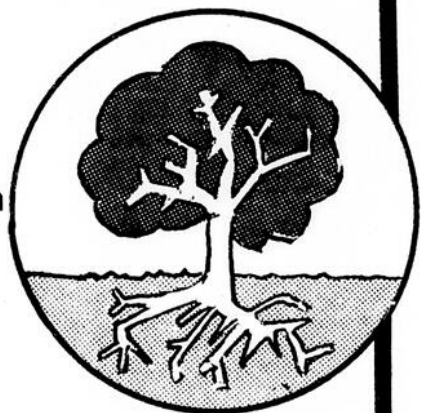
Les Compagnies SICO Inc., Peintures Mont-Royal Inc., Durity Paint & Lacquer Co. Ltd et Peintures Crown Diamond Limitée, tout en gardant leur entité, forment ce qui est appelé le Groupe SICO, le plus important manufacturier de peinture à capitaux exclusivement canadiens.



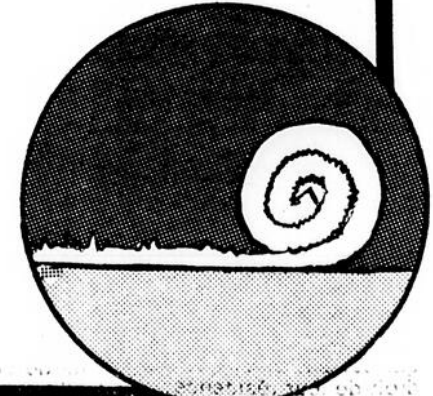
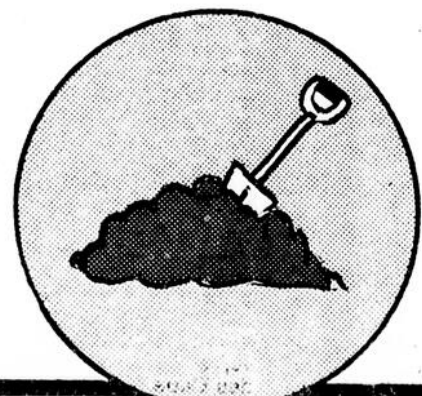
les fermes de GLAK ass. UN NOUVEAU SERVICE D'EMBELLISSEMENT

Gérard Lavoie et Alexandre Klein co-propriétaires

- Pelouse posée ou non
- Terre noire de première qualité
- Arbres et arbustes
- Gouttières sans joint en aluminium



De Tadoussac à Port-Cartier



Matériel et travail garantis

HAUTERIVE 589-5735
Port-Cartier, 968-4468

Sans obligation de votre part
Compléter ce coupon pour renseignements supplémentaires ou estimation gratuite sans aucune obligation de votre part.
Nom.....
Adresse.....
Tél.

Poster à:
873 Puyjalon
Hauteriv

Plein Jour sur Saguenay-Manic

A la Clinique Domrémy Le retour du directeur général est lié aux résultats de l'enquête

Le Conseil d'administration de la Clinique Domrémy a décidé de suspendre indéfiniment son Directeur Général, M. Jacques Rouleau, à compter du 21 mars 1978.

Voilà la décision que le conseiller juridique de la Clinique Domrémy, Me Claude Tremblay, a communiqué à la presse régionale jeudi dernier alors qu'il était accompagné de MM. Philippe Pope et de Louis-Marie Proulx respectivement président et membre du Conseil d'administration de la Clinique Domrémy.

Cette décision demeure en vigueur jusqu'à ce que le Procureur Général ou les tribunaux aient clos le dossier et que le Conseil d'Administration, à la lumière des faits, se repenche sur le dossier. ME Tremblay a cependant laissé entendre que si M. Rou-

leau était exonéré de tout blâme, il reprendrait ses fonctions.

Le geste posé par le Conseil d'Administration vient du fait qu'à compter du 16 mars 1978, le Directeur Général de la Clinique faisait l'objet de mandats de perquisition et fait l'objet actuellement d'une enquête policière par la Sureté du Québec.

"Il n'est pas question pour le Conseil d'Administration de discuter de l'objet de l'enquête policière et à plus forte raison de porter un jugement sur les agissements reprochés à M. Rouleau, le tout relevant de la compétence du Procureur Général et possiblement des tribunaux. Il serait d'ailleurs inconvenant de s'immiscer dans cet aspect de la question," a écrit le conseil d'administration dans son communiqué remis à la presse.

Depuis le 16 mars, c'est

le président M. Philippe Pope qui assure la bonne marche de la Clinique Domrémy. Il continuera de remplir ces fonctions jusqu'à l'arrivée d'un directeur général intérimaire, M. Jean Claude Tisseur.

Le Conseil d'Administration a justifié l'engagement temporaire d'un directeur général par les nouvelles orientations de la Clinique Domrémy qui est appelée à devenir sous peu un centre d'hébergement pour personnes âgées en plus d'une Clinique de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes. Et cette décision fut prise suite à des consultations avec le ministère des Affaires sociales et le C.R.S.S.S., ont précisé les représentants du Conseil d'Administration.

Ainsi, le directeur général de Domrémy Montréal qui est vu comme un

PAR LUCILLE DIGNARD

artisan d'importantes transformations et d'importantes restructurations a-t-il accepté de relever le défi du futur Centre d'Accueil N.A. Labrie et de poursuivre temporairement le travail de 11 années accomplies par M. Jacques Rouleau. M. Tisseur est attendu au courant de cette semaine et sa nomination a eu lieu le 30 mars dernier.

Les porte-paroles du Conseil d'Administration ont profité de l'occasion pour annoncer que l'entrée des personnes âgées au Centre d'Accueil était retardée pour quelques temps. Cet imprévu serait dû en partie au retard qu'accuse la livraison de l'ameublement. De plus, le Conseil d'Administration a jugé à propos d'attendre l'entrée en fonction de M. Tisseur qui se retrouve avec un centre d'Accueil unique en son genre à cause de sa double vocation. La Clinique Domré-



my qui portera bientôt le nom de Centre d'Accueil Domrémy offrira en effet 15 lits pour la réadaptation des alcooliques et autres toxicomanes en plus de 23 lits pour des personnes âgées de catégories A3-A4. En même temps, le Centre d'Accueil pourra recevoir les patients pour le service de réadaptation en externe.

Le Conseil d'Administration poursuit actuellement ses échanges avec les centres hospitaliers de la Côte-Nord, les C.L.S.C. et les Centres de Services Sociaux afin d'assurer les mécanismes de référence

et de motivation des patients pour la réadaptation.

Dans un autre ordre d'idées, les représentants du Conseil d'Administration du futur Centre d'Accueil N.A. Labrie, n'ont pas rejeté l'idée d'un projet d'agrandissement de l'édifice afin de répondre aux besoins en lits d'hébergement pour personnes âgées. Egalement, c'est à l'usage que le conseil pourra être fixé sur le nombre réel de lits qu'il faudra pour répondre aux attentes de la réadaptation pour alcooliques toxicomanes.

Consultation sur le livre vert de l'enseignement

Jacques Yvan Morin entendra 15 intervenants à Baie-Comeau

Par: Lucille Dignard

Dans le cadre de la vaste consultation populaire portant sur le Livre Vert de l'Enseignement Primaire et Secondaire au Québec, le ministre Jacques Yvan Morin présidera les audiences publiques régionales. A cette occasion, le ministre entendra 15 personnes qui pourront exposer leurs points de vue ou ceux de leur organisme sur le Livre Vert durant une période allant de 5 à 20 minutes.

Ces audiences auront cours au Centre Culturel, situé sur la rue Mance, entre 14.30 et 18.30 ce vendredi 21 avril, tel que le précise un communiqué de presse.

La liste officielle des

intervenants lors des audiences publiques se lit comme suit:

1-Mgr Jean-Guy Couture
Diocèse de Hauterive: 10 min.

2-Roland Ouellet
C.S.R. du Rivage, animateur de pastorale, 10 min.

3-Céline Desmeules
Ass. Québécoise pour l'application des droits à l'enseignement de l'enseig. religieux, 15 min.

4-Ginette Gagnon
A.F.E.A.S. Fédération Côte-Nord, 15 min.

5-Suzanne Poulin
Comité de bénévoles du programme de sensibilisa-

tion à la vie familiale, 10 min.

6-Micheline Fournier
Réseau Action et Information pour les femmes, 10 min.

7-Claire Dionne
C.S.R. du Rivage, Polyvalente des Rives, Conseil étudiant, 10 min.

8- Camille St-Pierre
Conseil de la Culture de la Côte-Nord, 10 min.

9-Michel Latulipe
C.E.G.E.P. de la Côte-Nord, Campus Manicouagan, professeurs, 20 min.

10- Roger Boudreault
Citoyen, 20 min.

11-Liette Desbiens
C.S.R. du Rivage, comité de parents, 5 min.

12-Martin Houde
Polyvalente des Baies, C.S.R. du Rivage, comité d'école, 5 min.

13-Julien Lafontaine
C.S. Manicouagan, conseil des commissaires, 20 min

14-Raymond Roy
C.S.R. du Rivage, administration, 10 min.

15- Louis-Ange Santerre
Association des commissaires scolaires de la Côte-Nord, 15 min.

Dans le comté de Charlevoix

Le parti progressiste conservateur se prépare

Par: Jean Garon

Sentant venir de plus en plus une élection au niveau fédéral, le 12 mars dernier, le parti Progressiste Conservateur réunissait ses militants à Forestville pour former un nouvel exécutif dans le comté de Charlevoix. Tout près d'une centaine de personnes se sont activées à mettre sur pied cet exécutif.

S'inscrivent respectivement les officiers qui suivent ainsi que l'endroit de leur résidence:

-président: M. Albert Martin domicilié à Hauterive
-1 vice-président: Capitaine Joachin Harvey, originaire de l'île aux Coudres
-2 vice-président: M. Rock St-Gelais de Rivière Portneuf
-secrétaire: M. André Foster de Forestville
-trésorier: Mme Denise Larue de Hauterive
-directeur: M. Augustin Pelletier de LaMalbaie
-directeur: M. Claude Foster de Forestville
-directeur: M. Charles Henri

Emond de St-Paul du Nord

Si l'on retrouve des membres originaires de Hauterive au sein de l'exécutif, c'est précisément parce que la ville de Hauterive est inscrite dans la circonscription électorale fédérale du comté de Charlevoix, depuis le remaniement de la carte électorale l'année dernière. Actuellement, le comté de Charlevoix se borne à l'est de la rivière Amédée de Hauterive, et à l'ouest de St-Tites des Caps.

Le nouvel exécutif a pour premier objectif, d'organiser prochainement une convention afin d'y déterminer le choix des candidats. D'après les autorités, déjà trois personnes assez influentes dans le comté, présenteraient probablement leur candidature. De source sûre, cette convention devrait se tenir d'ici deux à trois semaines, (la date sera bientôt précisée) et aurait lieu à peu près dans le centre du comté, c'est-à-dire vers Bergeronnes ou Sacré-Coeur.

Appel d'Offres

Avis est donné par le soussigné, que des soumissions sont par la présente demandées pour la construction à Hauterive d'une maison de type unifamiliale [28' x 59'] devant servir de foyer de groupe.

Les intéressés pourront obtenir les documents relatifs à cette demande en s'adressant ou communiquant au bureau du directeur des services administratifs, 625, rue Des Epilobes, Hauterive. Tél.: 589-2003.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16.00 hres le 21 avril 1978 au bureau du

soussigné, 625, rue Des Epilobes, Hauterive, sous enveloppes cachetées portant la mention "foyer de groupe" et seront ouvertes le jour même entre 16.00 h et 17.00h.

Seuls les entrepreneurs reconnus dans le domaine seront acceptés.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Normand Boudreau,
Directeur général

Hauterive, le 6 avril 1978.

**Clinique Vétérinaire
Lachapelle**
183 Boul. Lasalle Baie-Comeau
296-3880

A compter d'avril un vétérinaire sera sur place le premier dimanche de chaque mois. Pour rendez-vous 296-3880

L'énergie au Québec: Les problèmes

Le concept d'énergie commence à prendre corps au Québec comme partout ailleurs et c'est une notion qui dès son apparition a été associée à celle de problème. Alors qu'auparavant on parlait d'électricité, de pétrole ou de charbon, cha-

cun essaie maintenant d'établir une approche générale de ces questions, et à situer chaque discussion dans une problématique plus globale.

Le Québec importe tout son gaz et son pétrole;

78% de la consommation québécoise d'énergie vient en effet de l'extérieur. On voit aussi que l'économie québécoise a fait une large place dans son développement aux diverses formes d'énergie.

Consommation d'énergie primaire et produit brut par habitant [1975]

	Consommation d'énergie primaire par habitant [en habitant (2) \$ US] t.e.p. par habitant [3]	Produit intérieur brut par habitant [2] \$ US	P.I.B. par unité d'énergie consommée
Québec	8.32	6,072	729.
Canada (1)	8.96	7,350	820.
Etats-Unis	7.91	7,090	897.
Suède	6.00	8,460	1,410.
Norvège	4.77	7,060	1,480.
Allem. occ.	3.94	6,870	1,743.
Danemark	3.50	7,010	2,003.
Suisse	3.50	8,460	2,417.
France	3.18	6,380	2,000.

(1) Excluant le Québec

(2) P.I.B. au prix du marché

(3) t.e.p.: tonne d'équivalent pétrole

Source: L'Observateur de l'OCDE, mai 1977, Les données pour le Québec ont été estimées par la Direction générale de l'énergie.

Ces traits dominants sont appréciés différemment depuis quelques années: on parle de dépendance énergétique, de gaspillage, de crise de l'énergie.

Il y a eu en effet une montée des prix du pétrole: cette hausse a semblé d'abord purement politique et on pouvait espérer qu'elle soit artificielle et temporaire. Il semble maintenant que les prix demandés par les pays producteurs actuellement témoignent avec beaucoup plus de justesse de la rareté réelle des approvisionnements.

Les divers gouvernements de par le monde ont senti le besoin de faire face à la hausse des prix du pétrole, mais aussi à celle des prix des autres formes d'énergie: l'ensemble des pays industrialisés sont sensibles au risque de pénurie éventuelle, à la hausse continue de l'énergie, à la lourdeur des investissements qu'il faut faire dans ce secteur.

Le coût de l'énergie

La satisfaction des besoins énergétiques représente un coût de plus en plus lourd pour la collectivité québécoise. Les hydrocarbures assument les trois quarts de nos approvisionnements et sont, dans leur totalité, importés de l'extérieur - en majeure partie du marché mondial. La hausse des prix du pétrole, à l'automne 1973, a ainsi affecté directement le Québec, même si cette hausse a été partiellement absorbée par le système fédéral de subventions à l'importa-

tion. Les transferts de fonds qu'impliquent nos achats de pétrole brut constituent des sorties de richesses le plus souvent définitives et tout indique qu'ils seront plus importants dans l'avenir. En 1976 le Québec a consacré \$1.7 milliard à l'achat d'hydrocarbures.

L'économie québécoise ne doit pas seulement supporter les dépenses liées aux achats d'hydrocarbures. La satisfaction

des besoins énergétiques implique également des investissements dans le secteur de l'électricité - investissements qui atteignent, depuis quelques années, des montants considérables.

Au moment où les hydrocarbures sont de plus en plus difficile à payer, l'électricité devient elle aussi de plus en plus chère. Nous avons développé jusqu'ici les rivières les plus faciles à harnacher et les plus

rapprochées des centres de consommation. Il faut maintenant y mettre le prix pour exploiter des sites plus difficiles. Le coût de la construction des aménagements hydro-électriques reflète aussi l'inflation très forte des dernières années de telle sorte que la crise pétrolière a aussi eu des répercussions sur la seule forme d'énergie que nous produisons, l'électricité.

Incertitude des approvisionnements

La situation politique au Moyen-Orient n'est toujours pas réglée. Les pays arabes producteurs de pétrole disposent d'une marge de manoeuvre considérable quant aux quantités qu'ils souhaitent mettre en marché, et les autres pays exportateurs ne disposent pas des ressources suffisantes pour provoquer une réduction volontaire de l'offre.

L'incertitude vient toutefois beaucoup plus des préoccupations concernant les réserves physiques de pétrole. A cause de son abondance relative, on a perdu de vue pendant longtemps le fait que le pétrole n'est pas une ressource renouvelable et qu'il n'y en a qu'une quantité finie. Les évaluations des experts si elles varient sensiblement quant à la date d'une pénurie éventuelle, s'accordent cependant pour dire que les réserves mondiales diminuent rapidement. Cette rareté accentuée par ailleurs le pouvoir des pays producteurs sur l'établissement des prix.

Inefficacité de l'utilisation de l'énergie

La consommation énergétique du Québec est toutes proportions gardées, l'une des plus élevées au monde. Ce phénomène s'explique par toute une série de causes climati-

ques, économiques. Il existe aussi des facteurs particuliers dans le secteur industriel par exemple. Les entreprises manufacturières; grandes consommatrices d'énergie, occupent une place prépondérante (pâtes et papiers, alumineries). Ces entreprises se sont établies ici au moment où l'énergie était disponible et bon marché. Un autre facteur est l'importance du secteur des transports dans notre consommation totale.

La plupart de nos habitudes de consommation ont été acquises à une période d'énergie bon marché; elles sont maintenant de moins en moins de mise.

Dans le secteur résidentiel, l'isolation est souvent insuffisante compte tenu des nouveaux prix du chauffage. De plus les systèmes de chauffage ont souvent un rendement très bas.

Dans le secteur des transports, et en ne parlant que du choix des véhicules privés, on constate que le parc automobile canadien consomme une fois et demie plus d'essence pour transporter un passager que le parc américain, pour une même distance.

Consommateurs

Malgré le nombre d'organismes d'Etat impliqués, de lois et de règlements adoptés, il apparaît que le consommateur éprouve encore des difficultés à faire valoir ses droits. Pourtant ce n'est pas dû à l'absence de contrôle de l'Etat. La méconnaissance du secteur énergétique et des contraintes à travers lesquelles il évolue constitue le premier handicap du public consommateur. Le second provient de ce que le public n'a jamais été suffisamment associé à la

définition de ce que doit être la politique énergétique.

Cette absence a comme double conséquence d'entraîner une certaine ignorance des contraintes de la part de la population et d'amener l'élaboration de politiques qui risquent d'être mal adaptées à ses besoins.

L'environnement

Tout comme la plupart des activités humaines, celles qui sont reliées à la satisfaction des besoins énergétiques entraînent des perturbations du milieu environnant. Les effets sur l'environnement varient évidemment en gravité selon qu'il s'agisse de l'une ou l'autre des formes d'énergie et selon que l'on se situe au niveau de l'exploration, de la production, du transport, de la distribution ou de la consommation. Il est bien rare cependant que de telles activités n'affectent aucunement les écosystèmes biophysiques ou l'écologie humaine.

Ainsi, le développement du secteur énergétique, malgré tous les bénéfices qu'il génère par ailleurs à la collectivité, modifie souvent l'équilibre écologique, ce qui nous force à effectuer des choix entre la qualité de notre milieu de vie et le niveau de notre confort. Or, la crise de l'énergie vient accentuer ce conflit entre nos aspirations.

Celle-ci nous oblige pour des fins de sécurité à développer plus intensivement nos propres sources d'énergie, ce qui n'est pas sans affecter la qualité du milieu de vie québécois.

Pour informations: Claude Plante 643-4561

POURQUOI VOUS DEPLACER COMMANDEZ VOS SUCCÈS PRÉFÉRÉS PAR LA POSTE

- Délai de livraison: 15 jours
- Garantie d'échange si défectueux
- Choix de longs-jeux, cassette 8 pistes ou cassettes ordinaires.

Postez votre commande à:

**VIDÉO TELEVISION
C.P. 340 HAUTERIVE
G5C 2T1**

20 ANS AU SERVICE DE LA POPULATION

NOM: _____

ADRESSE: _____

AMGELE ARSENAULT.....(*S.P.P.S.)
Libre
PS-19903.....(L.J.)...\$7.98
PS8-19903.....(8T)...\$7.98
PS4-19903.....(Cass.)...\$7.98
Libre / Evangéline Acadian Queen/
Je suis la femme / J'ai vécu bien
des années /



ROBIN BARRIAULT.....(*TOTEM)
Un petit gars de chez nous
TO-9225.....(L.J.)...\$4.98
844-9225.....(8T)...\$5.98
Reel Robin / Reel des Québécois/
Reel canadien / La bastringue /
Les yeux de ma blonde / Reel
montréalais / Valse des fleurs /



ARTISTES VARIÉS.....(K-TEL)
Disco Rocket
TC-244.....(L.J.)...\$6.99
TC-244-8.....(8T)...\$7.99
TC-244-4.....(Cass.)...\$7.99
Black Light Orch. / Biddu Orch./
Patsy Gallant / Salsoul Orch. /
Joe Tex / Jesse Green / Diana Ross /



Montant de la commande \$ _____
Ajouter 8% taxe provinciale \$ _____
Frais de manutention \$ _____

- Chèque visé ci-joint
 Mandat-poste ci-joint

TOTAL \$ _____
Cocher au bon endroit:
(L.J.) longs-jeux
(8T) 8 pistes
(cass) cassette ordinaire

LES MARIÉS DE L'ANNÉE

UNE PROMOTION ENRICHISSANTE

Le couple chanceux se verra remettre 2 magnifiques prix

Tirage final le 23 juin

**A CHAQUE SEMAINE, UN COUPLE ÉLIGIBLE SERA CHOISI
DANS CHACUN DES 4 MARCHANDS PARTICIPANTS**

PRIX DE CONSOLATION

Il y aura 4 bons d'achat de \$50.00 en prix de consolation tiré le 23 juin chez chacun des marchands participants parmi leurs clients futurs mariés non chanceux

1 PRIX

Voyage de nocce
à Can-Cun (Mexique)
1 semaine. Incluant
billet et hôtel

2ème PRIX

Un crédit sur factures
de nocces chez les
marchands participants
jusqu'à concurrence
de \$1000.00 au total

NOMS ÉLIGIBLES À LA PROMOTION

Rachelle Poulin Hauterive
Mme Gilles Perreault Hauterive
Aline Vaillancourt Hauterive
Janie Ouellette Baie Comeau
René Arseneau Baie Comeau
Georges Tremblay Baie Comeau
Lise Poirier Baie Comeau
Pauline Gauthier Port Cartier
Deny Chouinard Baie Comeau
Jean Marc Fortin Hauterive
Linda Garon Baie Comeau
Gaétan Beaudin Baie-Trinite
Michel Audet Hauterive
Suzanne Côté Baie Comeau



ORGANISÉ PAR VOYAGE MICHEL Inc. et VIVA TOUR

VOS MARCHANDS PARTICIPANTS

BOUTIQUE Wafa

Le vrai salon de la mariée
CENTRE REGIONAL MANICOUAGAN



CHABOT

Votre bijouterie de prestige
CENTRE REGIONAL MANICOUAGAN



CONFECTION LE BARON

Habit prêt à porter ou sur mesure.
CENTRE REGIONAL MANICOUAGAN

MEUBLES STAN FORTIN

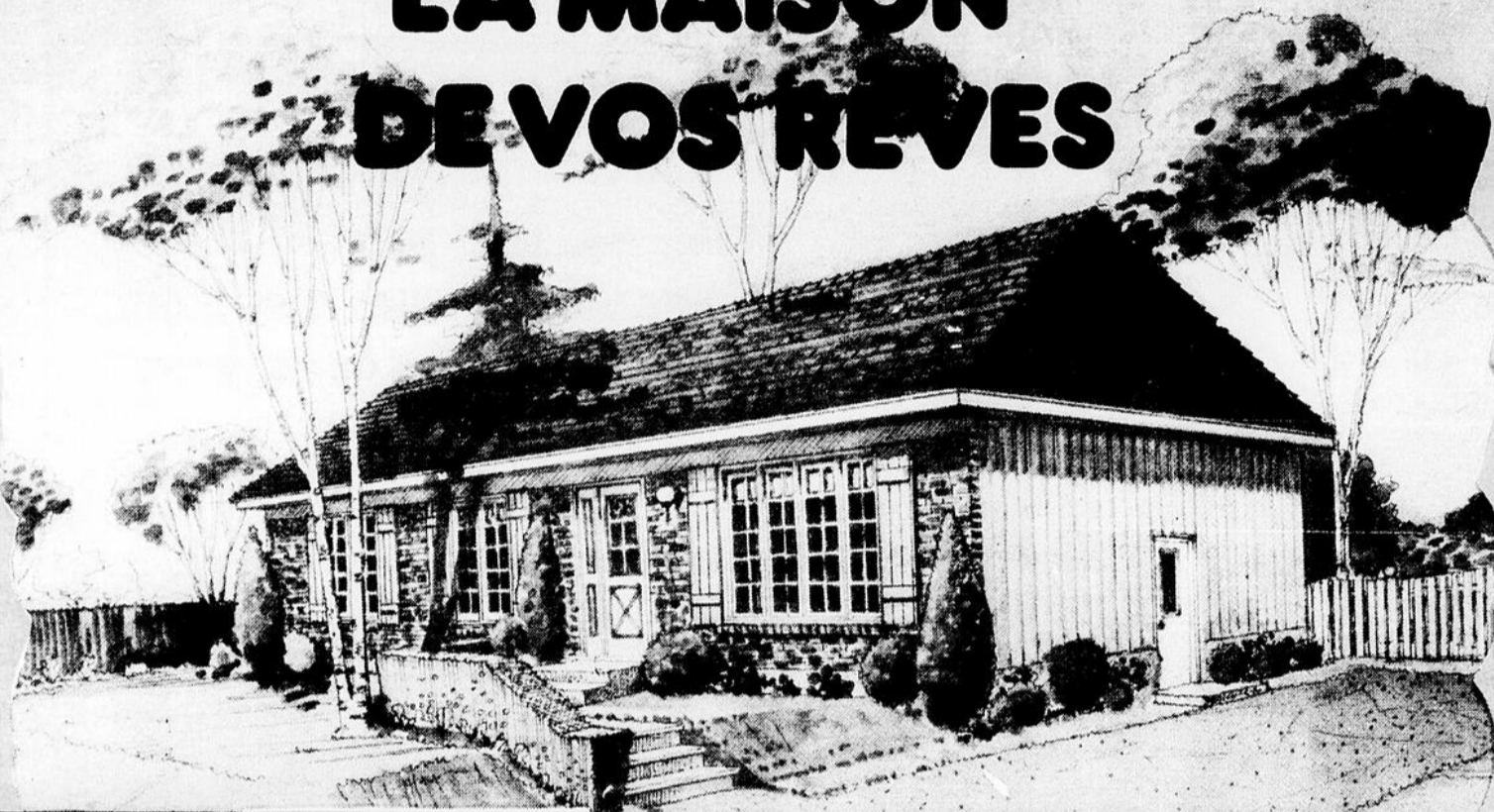
Ameublement complet et appareils ménagers
873 Bossé 589-9951

DEMANDEZ VOS COUPONS DE PARTICIPATION

LISEZ BIEN LES RÉGLEMENTS DE LA PROMOTION A L'ENDOS DES COUPONS DE PARTICIPATION

GAGNEZ LA MAISON DE VOS RÊVES

centre régional maniocouagan



1. Des bulletins de participation à ce concours sont disponibles après tout achat dans chaque magasin;

2. Ces bulletins de participation [reçu-concours] ne sont valides que pour la semaine même ou a été effectuée l'achat;

3. Toute personne ayant plus d'un [reçu-concours] par achat ne sera pas éligible;

4. Toute personne âgée de 18 ans et plus peut participer à ce concours à l'exception des employés du Centre Régional Maniocouagan et ou leurs familles immédiates y compris les propriétaires et employés des magasins; et des administrateurs et leurs conjoints des Immeubles Hamel Savard et de Fabricant et du garage Alban Levesque;

5. Les clients des Immeubles Hamel Savard et du garage Alban Levesque qui auront transiger avec ceux-ci pendant la période du 1er août 1977 au 16 juin 1978 seront éligibles à recevoir des [reçu-concours], cependant, aucun montant ne sera remboursé;

6. Les gagnants cèdent tous leurs droits quant à la publicité relative à cette promotion;

7. Le gagnant de chaque prix devra répondre à une question d'habileté;

8. A chaque semaine, des bulletins de participation [reçu-concours] seront pignés au hasard et la valeur mentionnée des achats apparaissant sur lesdits bulletins sera remboursée à la personne dont le nom y sera inscrit [montant maximum de \$50,00] et ceci si la personne est présente et en possession de la facture dont le montant apparaît sur le "reçu-concours";

9. Lesdites pignés se feront à tous les jeudis et vendredis à 19:30 heures et les samedis à 14:00 heures, sur la promenade du Centre Régional Maniocouagan;

10. A chaque jeudi, tous les bulletins de participation gagnants seront validés et déposés dans une boîte scellée et lesdits bulletins rendront leurs propriétaires éligibles au tirage d'un 1er prix: une maison telle qu'érigée au Centre Régional Maniocouagan; 2e prix: une voiture "Mercury Zephyr 1978"; 3e prix: 1 voyage à Freeport, Bahamas, pour deux personnes pendant une semaine;

11. Le gagnant de ce tirage devra répondre à une question d'habileté;

12. Le gagnant devra accepter toutes les ententes et règlements contenus dans les conventions entre les Immeubles Hamel Savard, le Fabricant et la Corporation des Marchands du Centre Régional Maniocouagan;

13. Le tirage final se fera le samedi 17 juin 1978;

14. Une période de 60 jours sera allouée au gagnant pour enlever la maison sur le terrain du centre Régional Maniocouagan;

15. Le gagnant de la voiture devra payer lui-même la taxe de vente. La Corporation des Marchands du Centre Régional Maniocouagan se réserve le droit de modifier ces règlements.

En collaboration avec



**IMMEUBLES
HAMEL SAVARD**
COURTIER

maisons
Latendresse

HEURES DE VISITE:
TOUS LES JOURS 13:30 à 16:00
JEUDI VENDREDI 19:00 à 21:00
Un représentant des Immeubles Hamel Savard Inc., sera sur place pour vous faire visiter.



VENDUE PAR Mercury Zephyr 1978



**GARAGE
ALBAN LEVESQUE**

DEPOSITAIRE
Lincoln - Mercury et des camions Ford

**2ième
PRIX**

**3ième
PRIX**

OFFERT PAR:



1 voyage à Freeport aux Bahamas pour 2 personnes, 7 jours et 7 nuits.



**LES BULLETINS DE PARTICIPATION À CE CONCOURS
SONT DISPONIBLES APRÈS TOUT ACHAT DANS
CHAQUE MAGASIN**

**MEUBLÉE
PAR VOTRE GRAND
MAGASIN**



**ÉCLAIRÉE
PAR
boiteau
luminaire**
Conseiller en éclairage

DÉCORÉE

PAR
**Boutique
Le Coussinet**
Spécialiste en décoration intérieure

**LES TRAVAUX DE
PEINTURE SONT UNE
GRACIEuseté DE
DARIUS GENDRON,**

peintre

Nouveau catalogue Printemps et été!

Offres de la bande



Examinez les offres de la bande de votre NOUVEAU catalogue Printemps-été

Hâtez-vous!
Durée limitée

Notre tout nouveau catalogue, concis et rempli d'achats avantageux, vient de paraître! Si vous n'avez pas reçu le vôtre, allez à votre magasin Canadian Tire où vous pourrez profiter de toutes les aubaines! Achat sur place seulement; pas de commande par téléphone ni par la poste. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités des articles en réclame. Pas de marchands, S.V.P.



Rabais 30%

SUPEROYL 10W30 ou 10W40

69¢ pinte Cour. 99¢

Multigrade de 1^{er} choix hautement raffinée, composée et renforcée. Egale ou surpasse spécifications de garantie des constructeurs. LIMITE: 6 pintes par client

FILTRES À HUILE À VISSER

Selon le stock de votre magasin Canadian Tire

Pour plup. des marques nord-américaines

129

Pour plup. marques importées courantes

111 à 223

Cour. \$2.27-\$2.59

Cour. \$1.59-\$3.19

Réclame jusqu'au 29 avril ou jusqu'à épuisement du stock

Rabais 30%

419 gallon Cour. \$5.99

EASY FLOW latex d'extérieur blanc

160 oz liq. (4.54 l)

Latex d'intérieur ou d'extérieur

S'utilise tel quel ou en 16 autres ravissantes teintes

Peinture EASY FLOW pour un beau fini qui sèche en moins d'une heure. Durable à l'intérieur et à l'extérieur. Idéale pour presque toute pièce et presque toute surface. Pour la maison, le chalet, le garage. S'étend vite et facilement. Un fini qu'on remarque et à un prix qui vous permet de faire de belles économies.

A rabais!

17.44

Belle offre! Grille-pain Proctor Silex

Modèle 2 tranches à prix d'économie. Sélecteur de nuance, arrêt auto., ramasse-miettes à charnière. Poignées en bakélite isolante.

Rabais \$5.96

B&D

19.99 Courant \$25.95

Perceuse B & D 3/8" réversible, vit. variable

Black & Decker modèle #7140 pour alléger la tâche. Puissant moteur 2.4 A à vitesse de 0 à 1000 tr/mn. Garantie pour un an.

17.77 Courant \$22.88

Rabais \$5.11

Moulinet à lancer léger Mitchell 300

Offre attrayante pour le débutant comme pour le pêcheur sérieux. Roul. à billes doux, anse auto. dégagement rapide pour faciliter le changement. Guide au carbure de tungstène.

Rabais \$1.35

2.44 Courant \$3.79

Aubaine printanière! Râteau en éventail

Achetez-en deux: l'un pour la ville et l'autre pour le chalet. Une épargne à ne pas manquer! Dents en acier à ressort, manche lisse en bois dur. Longueur hors tout, env. 54 1/2".

"Sur mon compte" Demandez la CARTE CANADIAN TIRE

Jean-Paul Guillemette inc. **CANADIAN TIRE** MAGASIN ASSOCIÉ 550 BOULEVARD DE LA HAUTERIVE HAUTERIVE 589-9924

Réclame jusqu'au 6 mai ou jusqu'à épuisement du stock

SURVEILLEZ LA DISTRIBUTION DE NOTRE CATALOGUE

\$9 millions pour le développement du tourisme au Saguenay Lac St-Jean et sur la Côte-Nord

Les gouvernements du Canada et du Québec consacreront \$9 millions au développement du tourisme, d'ici 1983, au Saguenay Lac Saint-Jean et sur la Côte-Nord. On entreprendra la réalisation de projets tels que l'aménagement de trois parcs provinciaux, l'amélioration et l'implantation de bases plein air et de camps de vacances, le parachèvement des sentiers de la nature au Zoo de Saint-Félicien et, enfin, la modernisation du musée amérindien à Pointe-Bleue.

C'est ce qu'on annoncé aujourd'hui le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, et le ministre québécois de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léonard, à l'occasion de la signature d'une entente fédérale-provinciale en vertu de laquelle \$76 millions seront consacrés au développement de l'industrie touristique québécoise. Les autres signataires de l'entente sont, pour le gouvernement du Canada, M. Marc Lalonde, ministre d'Etat chargé des relations fédérales-provinciales, M. Jack Horner, ministre responsable de l'Office de tourisme du Canada, et, pour le gouvernement du Québec, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales.

Des parcs provinciaux

L'entente prévoit, au coût de \$2 millions, l'aménagement du Mont Valin pour en constituer un parc

provincial. Situé près de Chicoutimi et d'autres agglomérations urbaines, le Mont Valin pourrait devenir à moyen terme, un des principaux centres touristiques de la région.

L'on entreprendra également des travaux au coût de \$1,8 million pour l'aménagement d'un parc à Tadoussac, à l'angle de la Côte-Nord et du corridor du Saguenay. Ce parc, construit à même les deux cours d'eau, comprendra une cale sèche et des quais flottants. De plus les dunes de sable à proximité seront aménagées pour le ski d'été.

Un autre parc sera établi sur la rive nord du Lac St-Jean, à l'estuaire de la rivière Péribonka à Pointe Taillon. Le projet comprend, notamment, la construction d'une route panoramique et de haltes de pique-nique.

Des bases de plein air

Plus de \$2 millions seront affectés à l'amélioration des bases de plein air de Jonquière, d'Hébertville et de Saint-Gédéon, tandis que l'on consacrera près de \$1 million à l'implantation de nouvelles bases de plein air sur la Côte-Nord et de camps de vacances.

Les sentiers de la nature au zoo de Saint-Félicien

Des travaux au coût de \$400.000 seront entrepris pour le parachèvement des sentiers de la nature au jardin zoologique de Saint-Félicien. Cet attrait touris-

tique est actuellement l'un des plus fréquentés de la région.

La modernisation du musée de Pointe-Bleue

Pour le maintien et la mise en valeur du patrimoine culturel historique, l'on modernisera, au coût de \$385 000, le musée amérindien de Pointe-Bleue.

Le tourisme ayant connu une forte baisse, au Québec, au cours des der-

nières années, et cette industrie y occupant le second rang après celle des pâtes et papiers, les deux gouvernements espèrent, par cette entente, attirer au Québec un plus grand nombre de visiteurs, tout en incitant les Québécois à visiter davantage leur province.

L'entente s'inscrit dans l'ensemble des mesures prises par le Canada et le Québec depuis 1970 pour promouvoir l'industrie tou-

ristique québécoise par la mise en valeur des attraits naturels et la création de nouveaux sites de loisirs et de divertissement.

Précisons, en ce qui concerne le Saguenay-Lac St-Jean, que les deux gouvernements y ont jusqu'à présent consacré plus de \$8 millions à la réalisation de projets touristiques dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Il est à noter, enfin, que la quote-part des gouvernements pour la réalisation de cette nouvelle entente sur le tourisme est de 60 pour cent pour le fédéral et de 40 pour cent pour le Québec, qui agira comme maître d'oeuvre. Les travaux seront exécutés, selon le cas, par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, par le ministère des Affaires culturelles et par le Haut-commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports.

AVIS D'ELECTION DES USAGERS des établissements de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

DIMANCHE LE 28 MAI 1978 A 14h 00

(Pour Harrington Harbour et Lourdes-du-Blanc-Sablon: 13h00 heure locale)

Conformément à l'article 54 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux de la Côte-Nord (09) convoque les personnes ayant reçu des services depuis moins de deux ans, pour elles ou l'un de leurs enfants de moins de 18 ans - des établissements ci-dessous mentionnés à une assemblée des usagers, dans le but d'élire:

ETABLISSEMENT	LIEU DE L'ASSEMBLEE	ETABLISSEMENT	LIEU DE L'ASSEMBLEE
Deux (2) USAGERS dans le cas des CENTRES HOSPITALIERS		Deux (2) USAGERS dans le cas du CENTRE DE SERVICES SOCIAUX	
Hôpital St-Alexandre de Les Escoumins	Salle du Couvent Marie Immaculée, 107, Marcellin	C.S.S. de la Côte-Nord	Forestville - Polyvalente Dominique Savin
Hôtel Dieu de Hauteville	Cafeteria de l'Hôpital, 635, Joliet	Hauterive - Salle de conférence, 774, Bossé	Sept-Îles - Grand salon, Centre Socio-recreatif, 500, Joliette
Hôpital Général de Baie-Comeau	Cafeteria de l'Hôpital, 70, Maréchal	Havre Saint-Pierre - Sous-sol de l'Église	
Hôpital de Port-Cartier	École Saint-Alexandre, 31, Aurore	Deux (2) USAGERS dans le cas des CENTRES D'ACCUEIL	
Hôpital des Sept-Îles	Cafeteria de l'Hôpital, 45, Père-Divert	Foyer Mir-Gendron	Salle du Foyer, 236, Thibault, Grandes-Bergeronnes
Hôpital St-Jean-Eudes	Salle de réunion de l'Hôpital, Havre St-Pierre	Clinique Domremy de Hauteville	Salle 203, Clinique Domremy, 659, Blanche
Hôpital Notre-Dame de Lourdes-du-Blanc-Sablon	Harrington - salle paroissiale	C.R.I.C.N.	Hauterive - Gymnase du Pavillon de la Falaise
Hôpital de Gagnon	Lourdes-du-Blanc-Sablon - salle paroissiale	Pavillon des Îles	Sept-Îles - Centre de Jour Richelieu
	Salle de télévision, Hôtel Lac-Bariel	Foyer du Havre	Salon Marie-Cummings, 540, Franqueville
Cinq (5) USAGERS dans le cas des CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES			Salle Communautaire, Foyer de Havre-Saint-Pierre
C.L.S.C. de Forestville	Salle d'accueil du C.L.S.C., 7- Rue		
C.L.S.C. de Fermont	Salle de l'Auditorium, Centre Éducatif Fermont		

VOTANTS ET CANDIDATS

Tout usager de l'établissement concerné peut voter ou poser sa candidature, c'est-à-dire: "Toute personne qui détient une carte ou qui est inscrite à un registre, démontrant qu'un établissement lui a fourni des services depuis moins de deux ans, à l'exclusion toutefois d'une personne employée par ledit établissement ou par un autre établissement de même catégorie ou exerçant des fonctions pour le compte dudit établissement ou d'un autre établissement de même catégorie, ainsi que, le cas échéant, d'une personne membre d'une corporation sans but lucratif autre qu'une corporation constituée en vertu de la Loi et propriétaire des actifs immobiliers de l'établissement".

Dans le cas des centres d'accueil pour adultes, ce sont les résidents qui élisent parmi eux deux usagers; dans le cas du Centre des Ressources Institutionnelles Côte-Nord (C.R.I.C.N.), ce sont les parents des enfants qui élisent deux d'entre eux; dans le cas du Centre Domremy, les usagers ayant reçu des services au cours des deux dernières années sont concernés.

MISES EN CANDIDATURE

Afin de pouvoir procéder à ces élections, nous vous invitons à poser votre candidature ou à proposer les noms de personnes que vous aimeriez voir siéger sur le conseil d'administration d'un établissement duquel vous ou les personnes en question avez reçu des services.

Formulaires de mise en candidature

Ces mises en candidature se font au moyen d'un bulletin de présentation appelé (formule numéro 1) qui constitue la partie détachable d'un dépliant d'information sur les présentes élections, disponible en plusieurs endroits au sein de l'établissement qui vous concerne et en particulier au bureau du directeur général.

La formule en question doit être dûment remplie et signée par cinq (5) personnes membres d'un établissement de l'établissement, à savoir: les usagers, les résidents ou les

consultatif du personnel clinique, les membres du personnel non clinique, les membres du Conseil des médecins et dentistes; les membres d'une corporation sans but lucratif autre qu'une corporation constituée en vertu de la présente Loi, et propriétaire des actifs immobiliers de l'établissement; les résidents et internes.

Jusqu'au vendredi 12 mai à 17h00

Les mises en candidature doivent être déposées au bureau du directeur général de l'établissement concerné au plus tard le vendredi 12 mai à 17 heures.

ELECTION: 28 MAI A 14h00

- S'il y a plus de candidats que le nombre de postes à combler, l'assemblée des usagers sera tenue.
- Dans ce cas, à 14 heures précises, le président de l'assemblée constate le quorum qui est de 50 usagers pour les centres hospitaliers et le Centre de Services Sociaux et de 100 usagers pour les C.L.S.C.
- Durant la première heure de l'assemblée d'élection les candidats s'adresseront au public s'ils le désirent et par la suite, si le quorum a été atteint, il y aura élection. La période de votation est d'au moins quatre (4) heures.
- S'il y a moins de candidats ou un nombre égal de candidats que le nombre de postes à combler, l'assemblée des usagers ne sera pas tenue et un avis public paraîtra à cet effet.
- L'élection a lieu uniquement si le quorum est atteint, c'est-à-dire, si le nombre d'usagers présents pour constituer une assemblée électorale, est suffisant.
- Les usagers ont le droit de poser des questions au président de l'assemblée.

Jacques Bernier
Président

Cadrant avec la claque culturelle L'histoire de la Côte Nord offerte à la Côte Nord

Par: Paul Fortier

Dans le cadre de la Claque Culturelle, la Société Historique de la Côte-Nord, le collectif Culturel du Carcajou en collaboration avec Yves Bécotte, du Ministère des Affaires culturelles sont à mettre sur pied une exposition itinérante du patrimoine de la région.

Intitulée "En parlant du Bon Vieux Temps", cette exposition "photo-concert" sera offerte, durant les fins de semaines, à toute la région Côte-Nord. Elle sera présentée pour la première fois à Tadoussac, le 29 avril prochain. Par la suite, l'exposition du patrimoine visitera Sacré-Coeur, Bergeonnes, Escoumins, Sault-

au-Mouton, St-Paul du Nord, Rivière Portneuf, Forestville, Ste-Thérèse de Colombiers, Châteaux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Godbout et le traversier Matane Godbout.

Cette exposition sera constituée de différentes photos provenant de tous les coins de la Côte-Nord. Chaque municipalité ou village pourra alors voir un petit bout de son histoire par le biais de la photographie.

L'exposition sera également enrichie d'une trame musicale, sur laquelle travailleront les gens du Café Carcajou.

A son assemblée de formation

LE COMITE LOCAL DES JEUX DU QUEBEC DE HAUTERIVE ATTIRE PEU D'INTERESSES

Malgré l'absence de représentants du Conseil Régional des Loisirs de la Côte-Nord et de plusieurs porte-paroles d'associations sportives régionales, le Comité Local des Jeux du Québec de Hauterive a tout de même tenu sa réunion de formation mercredi soir dernier à la Polyvalente des Rives.

Devant seulement une poignée de délégués de clubs sportifs hauteriviens, François Leblond, Yves Grondin et Lionel Charest ont défini les rôles, objectifs et fonctions du nouvel organisme.

"Promouvoir la participation sportive locale"

"Promouvoir la participation sportive hauterivienne et favoriser la participation massive locale à des manifestations sportives d'envergure locale et régionale." Tels sont quelques-uns des principaux objectifs du nouveau comité.

L'organisme désire également coordonner le travail et l'action des organismes intervenant dans la réalisation des Jeux du Québec. Par ailleurs, il entrevoit participer à la démocratisation et à l'accessibilité des sports locaux.

Enfin, le comité veut favoriser l'amélioration d'équipements sportifs et préparer, organiser et réaliser annuellement les Jeux à Hauterive.

Pour ce faire, il devra coordonner, consulter, planifier et évaluer différents aspects au niveau des

disciplines, organismes concernés, du budget et des Jeux.

Le Comité Local n'entre donc pas en conflit avec les associations régionales sportives ni avec le C.R.I. mais travaillera plutôt avec ceux-ci.

Lionel Charest élu président

A cause de sa neutralité, (il ne fait partie d'aucune association régionale) et de son expérience des Jeux du Québec, monsieur Lionel Charest a été élu à l'unanimité "premier président du Comité des Jeux du Québec de Hauterive".

Son rôle sera de présider les réunions et d'animer les différents officiers dans leurs tâches. Il sera également responsable du fonctionnement et de la représentation du comité.

Sur le conseil d'administration, monsieur Charest sera secondé par le vice-président François Leblond et par le secrétaire-trésorier Yves Grondin.

Laval St-Laurent, Michel Emond, Jacques Blanchette et Jacques Lemieux occuperont les sièges de directeurs.

Le Comité Local des Jeux du Québec de Hauterive possède des tâches et fonctions claires et précises. Ses membres tenteront dans les semaines à venir, de sensibiliser la population afin qu'elle y mette un peu plus de participation.

Tribune parlementaire LE QUEBEC: JE L'AIME LA NATURE



Le ministère des Terres et Forêts aura un stand d'information au Salon du véhicule et de l'équipement récréatif de la Côte-Nord. Sous le thème "Le Québec: je l'aime nature", ce stand traite de l'accessibilité, de la mise en valeur et de la protection des terres publiques.

De plus, les amateurs de plein air auront aussi l'occasion de rencontrer des personnes-ressources du ministère qui répondront à leurs questions. Ces derniers sont en mesure de renseigner le grand public sur la nouvelle politique d'accessibilité des terres publiques, sur l'opération normalisation des occupations des terres publiques engendrées par l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche, sur

les nouveaux baux de location à court et à long terme.

Des dépliants et des brochures concernant ces différents sujets seront disponibles sur demande au stand d'information.

Rappelons enfin, que le Salon du véhicule et de l'équipement récréatif de la Côte-Nord se tiendra du 13 au 15 avril, au Centre commercial Manicouagan.

Le fumage dans les écoles

Par: Lucille Dignard

Dans l'Est du Québec, le fumage dans les écoles a fait l'objet de discussions et même dans certains cas, de résolutions à l'effet qu'il est maintenant interdit de fumer dans les salles de cours et même de vendre des cigarettes dans l'école.

Ces gestes font suite à la campagne publicitaire qui invite et les fumeurs à abandonner l'usage de la cigarette et, du même coup tous les québécois à retrouver la santé: "Va jouer dehors" est-il dit, encore.

Histoire de savoir

Dans la région Manicouagan-Outardes, cette publicité a eu pour effet d'inciter certains groupes à organiser des campagnes "anti-cigarette". Au CEGEP plus particulièrement, les étudiantes en technique infirmière se sont préoccupées de démontrer avec l'aide d'instruments, les signes laissés par l'usage du tabac. Des pancartes ornent également les murs

dans tout le bâtiment.

DANS NOS ECOLES

Règle générale, il semble qu'il ne soit pas permis aux professeurs et aux étudiants de fumer dans les salles de cours.

Un rapide tour d'horizon révèle que le fumage ne présente habituellement pas de problème dans les écoles du niveau primaire. M.Gérard Savard, directeur des services de l'enseignement à la Commission Scolaire Manicouagan a d'ailleurs répondu dernièrement aux inquiétudes d'un commissaire que le fumage à l'élémentaire n'est absolument pas toléré. "Du fait que les élèves soient de bas âge, il n'y a pas de problème", a précisé M.Savard.

Dans le cas des écoles de la Commission Scolaire Régionale du Rivage, le secrétaire, M. Jean-Maurice Pinel, nous a informé qu'il n'y a aucune résolution comme telle qui inter-



dise le fumage dans les écoles au niveau de la régionale. Cependant, a-t-il ajouté, dans les polyvalentes, le fumage est interdit dans les classes aux étudiants et aux professeurs; d'ailleurs il ne se vend aucun tabac dans les écoles secondaires de Baie Comeau et de Hauterive. De plus, à l'école Mgr. Labrie de Hauterive les étudiants sont obligés d'aller fumer à l'extérieur parce qu'il n'y a pas de salle de regroupement, a précisé M.Pinel.

Au CEGEP Manicouagan, la situation se présente différemment. D'après une employée du service aux étudiants, aucune réglementation n'interdit le

fumage à l'intérieur de l'établissement. La salle de projection [local 436] serait le seul endroit où il est strictement interdit de fumer. Durant les heures de classe, la décision serait laissée au soin des professeurs, avons-nous pu constater. Egalement, il y a des machines distributrices qui permettent l'achat de cigarettes.

Il apparaît donc que la campagne anti-tabac s'est limitée surtout à l'information dans la région Manicouagan-Outardes. Tout compte fait, fumeurs, la situation n'est pas si mauvaise. Quant aux non-fumeurs, les commentaires seraient peut-être différents...

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU RIVAGE

275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, P.Q.

SERVICES DU PERSONNEL
Tél.: 296-6691 - Postes 218 - 219

Réf.: 04-27-08 D

Offre d'Emploi

POSTE:

Ouvrier certifié d'entretien pour la polyvalente des Rives de Hauterive.

FONCTION:

Selon des directives, l'employé de ce corps est appelé à effectuer des travaux pertinents à plusieurs métiers du bâtiment.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

EXIGENCES:

Détenir un certificat de qualification valide pour l'exercice d'un métier (en particulier en plomberie-chauffage et / ou en électricité), plus une expérience pertinente de quelques années dans une variété de travaux propres à plusieurs autres métiers.

Avoir une connaissance pratique extensive des techniques propres à plusieurs métiers reliés au secteur de l'entretien général et d'un certain nombre d'outils mécaniques ou électriques.

TRAITEMENT:

\$263.60 / semaine de 40 heures.

FIN DU CONCOURS:

20 avril 1978

ENTREE EN FONCTION

Immédiate

REMARQUES:

Faire parvenir documents à l'attention du soussigné en mentionnant le numéro de référence indiqué plus haut.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

Jean-Marie Boulianne,
Directeur,

Baie-Comeau
le 6 avril 1978

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU RIVAGE

275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, P.Q.

SERVICES DU PERSONNEL

Tél.: 296-6691 - Postes 218 - 219

Réf.: 04-26-02[3]

Offre d'Emploi

POSTE:

Agent de bureau, classe 2, pour les services financiers du Centre administratif.

FONCTION:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à effectuer une variété de travaux administratifs selon des méthodes et procédures établies.

EXIGENCES:

Avoir complété un cours secondaire IV, avec option appropriée, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

TRAITEMENT:

Minimum \$8,572
Maximum \$9,100

[Selon scolarité et expérience reconnues]

FIN DU CONCOURS:

20 avril 1978

ENTREE EN FONCTION:

Immédiate

REMARQUES:

Faire parvenir documents à l'attention du soussigné en mentionnant le numéro de référence indiqué plus haut.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

Baie-Comeau,
le 6 avril 1978

Jean-Marie Boulianne,
Directeur

DE LA MAISON A L'ECOLE

avec Marie Andrée Lantaigne



Une déclaration de la Commission des droits de la personne

Dans un article publié dans le Devoir le 17-2-78, une déclaration a été rendue publique par la commission des droits de la personne du Québec. Voici quelques extraits de cette déclaration qui résume assez bien le contenu de toutes les revendications qui ont fait surface dans notre propre milieu, au sujet de l'exemption de l'enseignement religieux et le droit complémentaire à l'enseignement moral tant au niveau primaire que secondaire.

L'arbitrage prend la place du droit.

"La situation n'est certes pas la même partout et il y a des milieux où administrateurs, enseignants et parents collaborent pour assurer l'exercice réel du droit en cause. Mais dans certaines commissions scolaires, dans certaines écoles, les situations dont se plaignent les parents font ressortir les éléments suivants: 1- Absence d'information claire et uniforme sur l'existence, l'orientation et la portée du programme d'enseignement moral ou de recherche personnelle dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux. 2- L'incertitude qui découle de l'absence d'information systématique à travers le Québec fait hésiter beaucoup de parents à se prévaloir de leur droit. 3- Les procédures d'inscription dans les

écoles prennent un très grande importance quand au choix de l'exemption de l'enseignement moral ou religieux. 4- Les conditions pédagogiques dans lesquelles sont placés les élèves exemptés pendant le cours d'enseignement religieux. 5- Dans d'autres milieux on doit recourir au bénévolat des parents pour assurer le remplacement de l'enseignement religieux, ou même ce sont les parents qui doivent eux-mêmes payer les professeurs de morale.

Dans ce contexte la Commission des droits de la personne se doit d'intervenir auprès du Ministère de l'éducation, des commissions scolaires, des enseignants et de tous les groupes et personnes impliqués dans cette question pour que le droit en cause soit assuré et garanti dans les faits. Elle le fait à ce moment-ci à la demande de parents intéressés, en prévision des inscriptions qui se feront incessamment dans les écoles, et de telle sorte que la situation puisse être régularisée au moins pour la prochaine année scolaire".

Les conditions d'exercice

Il ne suffit pas de reconnaître un droit dans la loi, le cas traité ici le montre une fois de plus, -il faut mettre en place des conditions qui permettent l'exercice réel dans les faits. L'implantation de telles

conditions est également nécessaire pour éviter les dangers de l'arbitrage et d'une discrétion abusive, surtout lorsqu'il s'agit d'un droit aussi fondamental.

Des attitudes indispensables dans l'application de la loi.

"Pour que les conditions d'exercice de ce droit puissent être mises en place, il y en a une qui est préalable, c'est celle de l'attitude des interlocuteurs. Dans l'étude de ce dossier, la Commission a été à même de constater qu'en deça et au-delà des difficultés administratives, ce sont les attitudes des personnes en cause, qui, à certains endroits, mettent en péril l'exercice de ce droit".

"Le respect des droits d'autrui autant que des siens, l'ouverture et la tolérance ne peuvent-ils pas être perçus comme les premiers fruits d'un enseignement religieux, ou moral, de quelque aliéance qu'ils soient? Le problème actuel peut donner à tous, administrateur, parents enseignants, enfants, l'occasion d'apprendre à vivre avec des personnes "Différentes" dans le respect des droits et des libertés de chacun".

"Il convient enfin de rappeler que le droit à l'enseignement moral dans les écoles du Québec ne vient en rien contredire ou diminuer le droit de recevoir un enseignement religieux

ou catéchistique. Ce droit est protégé et il n'est pas menacé par le choix de d'autres parents".

"La commission, comme il est de son devoir, demeurera vigilante quant à l'exercice des conditions dont elle recommande la mise en place dans cette déclaration. Elle offre en conséquences aux différents interlocuteurs, des services d'information et de médiation dans le concret des situations vécues, comme le veut la Charte des droits et libertés de la personne du Québec".

Une école confessionnelle (Extrait du Livre Vert de l'Education -article 2.29, 2.30, 2.31)

On ne saurait traiter des orientations des écoles primaires au Québec sans rappeler qu'elles sont en majorité confessionnelles. Pour le secteur catholique, l'école reconnue comme catholique accepte la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif, et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative. Pour le secteur protestant, l'école reconnue comme protestante est celle qui s'inspire de la tradition protestante et qui a pour objectifs de faire prendre conscience aux élèves d'une interprétation morale et spirituelle de la vie et de favoriser l'approfondissement de la notion religieuse et morale.

Campagne de sensibilisation au programme de formation morale pour les élèves exemptes de l'enseignement religieux du primaire dans les écoles catholiques de la province de Québec

Depuis le début de la présente année scolaire, des parents de la région, membres ou non des comités d'écoles et comités de parents, se sont chargés de faire circuler de l'information sur l'exemption de l'enseignement religieux et de droit à des cours de formation morale. Cette information a circulé à l'intérieur de deux écoles en particulier et à l'intérieur des journaux locaux au moyen de lettres ouvertes, opinion et autres...

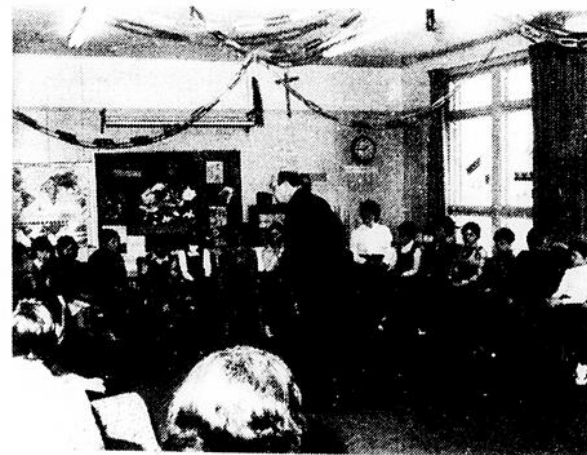
L'information à ce sujet se devait d'être faite et elle portera certainement des fruits puisque l'opinion publique est de plus en plus éveillée à ce problème et que les autorités en place, C.S.M. directions d'écoles

professeurs et parents sont bien résolus de passer à l'action dès septembre prochain.

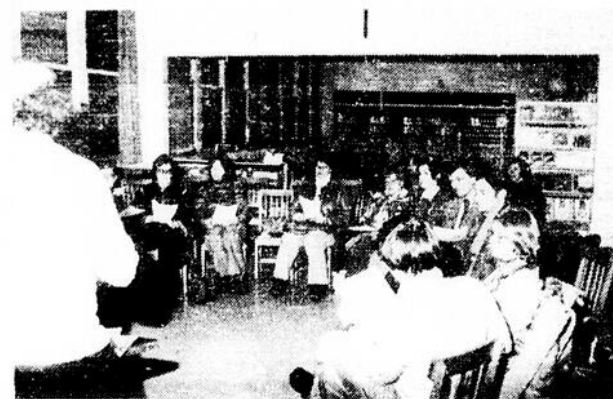
Dans le but de compléter l'information transmise jusqu'ici au sujet du nouveau programme de formation morale approuvé par le Comité Catholique du conseil supérieur de l'éducation les 15-16 septembre 1977, une conférence sera donnée à ce sujet par M.Larry Larsen, directeur des programmes au conseil supérieur de l'éducation.

Mercredi le 12 avril 1978 à 8 heures p.m. au gymnase de l'école Ste-Amélie à Baie Comeau.

Bienvenue à tous...



Comme nous l'avons déjà mentionné, à l'occasion de la réception du sacrement de confirmation, l'évêque du diocèse Mgr. Jean Guy Couture visite les élèves de toutes les classes de 5e année afin de leur expliquer le pourquoi de chacun des gestes qu'ils poseront à l'occasion de la célébration du sacrement de l'Esprit par excellence. L'évêque parmi nous, n'est ce pas un témoignage vivant et le signe sensible de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui.



Avant la réception de chaque sacrement tous les parents sont invités à des rencontres parents-maître en présence d'un prêtre de la paroisse ou le conseiller en éducation chrétienne, afin de permettre à chacun de se situer dans le contexte actuel par rapport aux sacrements. Nous apercevons ici un groupe de parents d'élèves de 3e année de l'école Ste-Amélie à Baie Comeau qui participent à une rencontre préparatoire au "sacrement de la Paix" ou première confession.

Un aperçu de l'enseignement moral et religieux actuellement en pratique dans les écoles primaires de la Commission Scolaire Manicouagan



Afin de répondre à toutes les demandes d'informations et de formation de la part des professeurs au sujet de l'enseignement de la catéchèse au primaire, la C.S.M a engagé depuis près de 5 ans un conseiller en Education Chrétienne en la personne de Ernest Dumaresq. Depuis plus d'un an, dans le but de faire le lien entre la pastorale paroissiale et la pastorale scolaire une mère de famille Mme Micheline Michaud a reçu un mandat de l'évêque du diocèse pour visiter les différentes écoles du territoire avec le conseiller en éducation chrétienne. L'animation des différentes activités à l'intérieur des classes se fait donc en compagnie de Micheline et Ernest qui apporte parfois sa guitare pour chanter, mimer etc...



Le 1er mars dernier sur invitation du Comité d'école, le conseiller en éducation chrétienne, Ernest Dumaresq est venue rencontrer un groupe de parents de l'école St-Coeur de Marie à Hauterive en compagnie de Micheline Michaud et Gilles Godbout, vicaire à la cathédrale et aumônier des écoles. Cette soirée avait été organisée dans le but d'informer les parents sur l'esprit et la pédagogie qui est utilisée pour l'enseignement de la catéchèse au primaire. A partir du vécu de l'enfant en première année, une progression s'effectue dans les démarches d'apprentissage des valeurs morales et religieuses chez l'enfant.



DERRIERE LA RONDELLE

CLEMENT
MARIER

Hockey Mineur Championnats provinciaux

Les représentants de la Côte-Nord connaîtront donc leur minute de vérité jeudi, alors qu'ils disputeront leur premier match dans le cadre des Championnats provinciaux du hockey mineur. Depuis les finales régionales, chacune des formations s'est préparée en fonction d'une compétition qui s'annonce de taille.

C'est à 8 hres demain matin que les deux autobus transportant les 3 formations de Baie Comeau et leurs partisans prendront le départ en direction de Montréal. Durant leur séjour dans la métropole, les joueurs seront logés au Manège militaire de Longue Pointe. De plus, les 3

équipes sont les invitées de l'Association de hockey mineur de Baie Comeau pour le match opposant les Expos de Montréal aux Mets de New-York samedi. Un voyage que n'oublieront pas de sitôt ces jeunes joueurs et qui mettra un terme à une saison fructueuse.

Dans la catégorie Atome, jeudi, les Faucons du "patriarce" Marc-Eugène Tremblay croiseront le fer avec le gagnant (Cantons de l'Est vs Richelieu) à l'aréna St-Donat (9.30 hres)

A l'aréna d'Ahuntsic, à 9.30 am, les Olympics du mentor Jean Marie Méthot se mesureront au vainqueur de la rencontre (Can-

tons de l'Est vs Richelieu)

L'équipe-surprise des finales régionales, les Forestiers de Forestville du pilote Jean Marie Delaunay affronteront les représentants des Cantons de l'Est ou de la région Richelieu à l'aréna Mont-Royal à compter de 9.45 am (Catégorie Bantam).

Les Fleur de Lys de l'instructeur Donat Méthot se produiront à l'aréna St-Michel contre le gagnant (Cantons de l'Est vs Richelieu) (Catégorie Midget)

Une équipe qui encaisse deux revers se voit automatiquement éliminée. Le journal Plein Jour souhaite bonne chance à toutes les formations.

Ligue inter-rives DEUX CHAMPIONS SONT CONNUS

Un circuit qui a fonctionné avec la régularité d'une horloge cette saison, c'est bien la Ligue Inter-Rives. Au moment d'écrire ces lignes, le championnat des catégories Pee-Wee et Bantam appartenait à deux formations de la Côte Nord.

Chez les pee-wee, les Nordets de Hauterive du pilote Georges Dubé ont remporté le trophée "Au bon Sportif" emblème du calendrier régulier. Dans la catégorie Bantam, les Citadelles de Baie Comeau de l'instructeur Jacques Rocque se sont mérités le trophée Sports et Variétés. Seuls les champions de la catégorie Midget n'étaient pas connus en fin de semaine dernière.

D'après le vice-président du circuit Gaby Gauthier, les activités de la ligue Inter-Rives ont été couronnées de succès. "Nous songeons même à un élargissement des cadres avec l'adhésion possible des villes de Forestville et Cap Chat. On pourrait avoir alors deux divisions (Nord et Sub) avec un calendrier mixte".

Rejoints au téléphone, les deux présidents des Associations de hockey mineur de Baie Comeau et Hauterive, Pierre Rocque et Raymond D'Auteuil ajoutent que l'expérience d'un circuit inter-rives est très positive et rend la compétition plus intéressante. Les deux sont également d'ac-

cord sur le principe d'une expansion de la ligue avec un calendrier de 30 parties au lieu de 20. "Cela éviterait les "trous" que l'on a connus cette saison durant le calendrier", comme le disait Raymond D'Auteuil.

A la fin d'avril ou au début de mai, les dirigeants du circuit s'assoieront autour d'une même table pour préparer la saison 78-79. La ligue Inter-Rives se porte bien et continue d'aller de l'avant pour le plus grand bénéfice de nos jeunes hockeyeurs. C'est ce qui se produit quand des adultes prennent leurs responsabilités.

FINALE JUNIOR "B" Les Chevaliers prennent les devants

La finale 4 de 7 de la ligue Jr "B" Côte Nord s'est finalement mis en branle jeudi soir dernier au Centre Villuc de Forestville; deux jours après qu'un juge du Palais de Justice de Sept-Îles eût décrété que les Caribous de Sept-Îles se-

raient opposés aux Chevaliers en finale. Ne revenons pas sur ce chapitre malheureux a fortement ébranlé l'amateur de hockey junior de la région Côte Nord.

A Forestville jeudi soir dernier, c'est un match

dénué de rudesse qui a été disputé devant une foule de 1086 spectateurs. Une partie où l'offensive a primé. Les Chevaliers ont décoché pas moins de 50 lancers contre 47 pour leurs adversaires. Les deux cerbères ont paru faibles sur quelques buts et la brigade défensive des deux formations a laissé à désirer en plusieurs circonstances.

Le pointage était égal (3-3) après le premier vingt et de (6-5) en faveur des Caribous à la fin du deuxième tiers. En période finale, 3 buts des Chevaliers contre un seul des Caribous permettaient aux hommes de Gérard Langeleur de remporter le premier affrontement de cette série. Un gain précieux pour les Chevaliers menés à l'attaque par Yves Lejeune qui s'est illustré avec un truc de chapeau. Le "général" des Caribous a encore été Andy Roy avec deux filets.

LES POTINS DU MARDI

Les équipes de Baie Comeau de catégories atome, pee wee et bantam "B" sont allées disputer des matches d'exhibition à Chicoutimi en fin de semaine dernière.

Depuis qu'il a été transformé en joueur d'avant, Normand Hardy des Chevaliers prouve qu'il peut également marquer des buts. Il s'est affirmé jeudi soir dernier en s'inscrivant par deux fois à la feuille de pointage.

Un match chaudement disputé samedi dernier au Centre Récréatif de Baie Comeau entre le "Guillaume Mathieu" de Charlesbourg et les Mercenaires du pilote Marc Beaudin. C'est un but d'Eric Savard (son 2è) à 21 secondes de la fin qui a permis aux Mercenaires d'annuler 5-5 dans ce match de catégorie pee-wee "B". Les autres compteurs des Mercenaires: Serge Dufour, Richard Grenier et Louis Ross.

Les trois étoiles de la rencontre, dans l'ordre habituel: Yves Lejeune (Che-

valiers), Richard Therrien (Chevaliers) et Andy Roy (Caribous). L'officiel de

cette partie: Phil Desgagnés de Chicoutimi.

Vendredi soir Premier gain des Caribous en finale

Les 2016 amateurs de hockey qui se sont présentés au Palais des Sports de Sept-Îles ont vu leurs favoris provoquer l'égalité dans cette finale en l'emportant 3-1. C'est Louis Corriveau qui a été l'inspiration des siens avec deux buts. Il a ouvert le pointage à 15.32 du premier vingt alors que son coéquipier Gilles Horth était au cachot. Un but qui a fait mal aux Caribous.

Puis, à 17.55 et 19.40 en période médiane, les Caribous ont augmenté leur avance à 3-0 sur le deuxième filet du match pour Louis Corriveau et Jocelyn Gagnon ajoutait le but d'assurance. C'est le capitaine André Bélanger qui a donné la réplique au troisième tiers, lors d'une attaque massive. L'officiel de la rencontre, Conrad Duchesne, (un rimouskois) a décerné 7 mineurs et une majeure (Louis Corriveau) aux Caribous, 10 mineures

et une majeure (Normand Hardy) aux Chevaliers. Les trois étoiles: Jocelyn Gagnon, Daniel

Chénard et Denis St-Pierre (cerbère) des Caribous. Les tirs au but: Caribous (30), Chevaliers (27)

LIGUE JUNIOR B COTE NORD

FINALE [4 DE 7]

Jeudi 6 avril
Caribous (7)
(Chevaliers mènent 1-0)

Chevaliers (8)

Vendredi 7 avril
(Série égale 1-1)

avril
Caribous vs Chevaliers

Mardi 11 avril
Chevaliers vs Caribous [20.30]

Vendredi 14 avril
Caribous vs Chevaliers [21.00]

Dimanche 16 avril (si nécessaire)
Chevaliers vs Caribous [19.30]

Mardi 18 avril (si nécessaire)
Caribous vs Chevaliers [20.30]

CALENDRIER O'KEEFE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX



Maurice Dumais
votre agent O'Keefe
770, rue de Bretagne
Hauterive G5C 1X5
589-3154

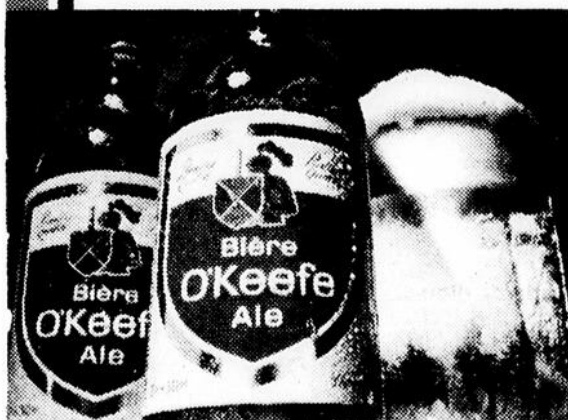
Sport O'Keefe contribue au progrès du sport, tant aux niveaux amateur que professionnel, en incitant le public à l'encourager et à y participer. Si vous désirez inscrire un événement à ce calendrier ou vous prévaloir des avantages d'une caravane O'Keefe pour services communautaires, faites-en la demande à M. Maurice Dumais, votre agent O'Keefe.

Tournoi de water- polo

LES 22- 23
AVRIL

CHAMPIONNAT REGIONAL COTE NORD DE MONTONEIGE DIMANCHE LE 12 MARS A 13H30 A L'AUTODROME MANICOUAGAN.

Offrez-vous une O'Keefe. Celle qui se prend en douceur. Ce championnat est présenté avec la collaboration de la Brasserie O'Keefe Limitée.



O'KEEFE



MEDIC-O-PRIX

Votre voisin au grand coeur...

CREST
dentifrice
100 ml
Prix régulier
1.68
0.99

ROYALE
essuie-tout
blanc
2 rouleaux
Prix régulier
0.99
0.99

COTTONELLE
papier de toilette
blanc
2 rouleaux
Prix régulier
2/0.99
2/0.99

STAYFREE
maxi-serviettes
48
Prix régulier
3.29
3.26

**HERBAL
ESSENCE**
shampooing
700 ml
Prix régulier
5.19
2.69

CUTEX
dissolvant de
verniss
3 oz
Prix régulier
0.77
0.49

HAI KARATE
lotion après
rasage
4 oz
Prix régulier
2.75
1.69

ORABRITE
pâte dentifrice
pour dentiers
100 ml
Prix régulier
3.29
1.69

DR WEST'S
brosse à dents
pour dentiers
Prix régulier
1.19
0.69

SAFE DAY
bâton antisudorifique
756 mg
Prix régulier
2.26
1.22

ULTRA BAN
déodorant en
vaporisateur
9 oz
Prix régulier
2.76
1.49

CURITY
sacs jetables
100
Prix régulier
3.33
1.99

AVEENO
émollient
35 oz
Prix régulier
2.29
1.19

**IMPERIAL
TUFFIES**
gants en caoutchouc
2 paires
Prix régulier
2.69
1.25

FINAL NET
résille
invisible
8 oz
Prix régulier
3.21
1.59

**HEAD &
SHOULDERS**
shampooing
250 ml
Prix régulier
3.02
1.95

**RAMSES
SENSITOL**
préservatifs
lubrifiés
12
Prix régulier
6.15
1.96

LYSOL
désinfectant
vaporisateur
13.5 oz
Prix régulier
2.36
1.49

VASELINE
lotion soins
intensifs
400 ml
Prix régulier
2.49
1.48

**JOHNSON &
JOHNSON**
shampooing
pour bébés
2 X 350 ml
Prix régulier
5.49
2.79

JEAN R. ETHIER
6, Place Lasalle
Baie-Comeau, Qué.
Tél.: 296-6622

GILLES LABBE ET PIERRE BRETON
71, rue Principale nord
Sacré-Coeur, Comté Dubuc
Tél.: 236-9222

SPECIAUX EN VIGUEUR DU 12 AU 22 AVRIL 1978